

Règlements du concours

« Parcourir le monde » avec STUDIO

1. COMMENT PARTICIPER

- Pour participer au concours **Parcourir le monde**, il suffit de respecter les conditions d'admissibilité mentionnées ci-dessous entre le 14 décembre 2017 et le 14 janvier 2018;
- Pour chaque achat à la boutique STUDIO, vous recevrez 1 coupon de participation;
- Participation en ligne au : <http://bit.ly/ParcourirLeMondeAvecStudio> avec preuve d'achat entre le 14 décembre 2017 et le 14 janvier 2018 ;
- Aucun achat requis pour obtenir un coupon, une lettre de 500 mots nous expliquant les raisons pourquoi vous devriez gagner le certificat-cadeau serait appréciée, à remettre en boutique ou à inscrire dans le formulaire de participation en ligne;
- En prenant part au concours, les participants acceptent de se conformer aux règlements du concours;
- Date limite pour participer au tirage : **14 janvier 2018, 17 h HE** (heure de l'Est, date de clôture du concours).

2. ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au concours, le participant doit :

- Être résident du Canada;
- Être âgé de 18 ans et plus;
- Fournir un numéro de téléphone et une adresse de courriel valide afin de permettre aux organisateurs du concours de le joindre.

Sont exclus du concours les employés et les agents de toute société affiliée de LES ENTREPRISES VAGABOND INC. et de ses agences de publicité ou de promotion, de même que toute personne avec laquelle ceux-ci sont domiciliés. Sont également exclus les employés et les agents de tout commanditaire, s'il y a lieu, de même que toute personne avec laquelle ceux-ci sont domiciliés.

3. PRIX

Un gagnant pour STUDIO recevra :

- Un crédit-voyage de 2000\$ chez Inter Voyage Rimouski.
- Dépenses pour passeport et assurances aux frais du gagnant
- Forfait non monnayable

Les arrangements liés au voyage devront obligatoirement être effectués auprès de Inter Voyage Rimouski, et ce, dans les délais prescrits par LES ENTREPRISES VAGABOND INC. Les dates de voyage ainsi que le choix de l'hôtel demeurent à la discrétion du gagnant. Si le montant de l'achat du

voyage est supérieur à 2 000 \$, l'excédent sera à la charge du gagnant, et s'il est inférieur, la différence est non remboursable et ne peut être utilisée pour une seconde réservation.

Les chances de gagner un prix dépendent du nombre total du nombre de personnes inscrites. Le prix doit être accepté tel quel et n'est pas échangeable ni monnayable. Le prix sera remis par LES ENTREPRISES VAGABOND INC. uniquement à la personne ayant gagné.

4. TIRAGE

Le prix sera attribué par tirage au sort par un représentant de LES ENTREPRISES VAGABOND INC. parmi toutes les personnes ayant rempli un coupon en boutique entre le 14 décembre 2017 et le 14 janvier 2018, date de clôture du concours.

Le tirage sera effectué par un représentant de LES ENTREPRISES VAGABOND INC. au 451, rue de l'Expansion, Rimouski (Québec).

Tirage le 1^{er} février 2018 à 11 h HE

Un représentant de LES ENTREPRISES VAGABOND INC. avisera le participant sélectionné par téléphone ou par courriel dans un délai de deux (2) jours ouvrables. Il ne contactera que le participant sélectionné. Pour être déclaré gagnant et recevoir le prix, le participant sélectionné devra respecter les conditions d'admissibilité et répondre correctement à la question d'habileté mathématique qui lui sera posée. La question mathématique est la suivante : $(2 \times 5) + 35 - 10$. À défaut de respecter l'une des conditions susmentionnées entraînera la disqualification du participant sélectionné. Par conséquent, nous procéderons à un autre tirage au sort. Cet autre participant devra également répondre aux mêmes critères afin d'être déclaré gagnant, et ce, jusqu'à l'octroi du prix. Lorsqu'un participant sera déclaré gagnant, nous lui indiquerons les modalités pour se prévaloir des prix. Le prix doit être réclamé au plus tard le 31 mai 2018.

5. PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

La politique en matière de protection de la vie privée de LES ENTREPRISES VAGABOND INC. est disponible en boutique sur demande. Tout gagnant consent à l'utilisation de son nom, de la mention de sa ville de résidence et de son image ou de ses déclarations faites en lien avec le concours à des fins publicitaires dans tout média auquel LES ENTREPRISES VAGABOND INC. ont recours, sans paiement ni autre rémunération.

6. AUTRES CONDITIONS

Toute inscription frauduleuse, incomplète ou obtenue de source non autorisée, enregistrée en retard, de nature à être inéquitable envers les autres participants ou autrement non conforme sera rejetée et ne donnera pas droit à un prix.

LES ENTREPRISES VAGABOND INC. se réservent le droit de remplacer le prix par un autre, d'une valeur, selon elle, égale ou supérieure, dans le cas où le prix ne serait plus offert, qu'importe la raison.

LES ENTREPRISES VAGABOND INC. ne peuvent être tenues responsables de tout incident pouvant causer des blessures légères, des blessures graves ou la mort suite à l'acceptation d'un prix ou à la participation à un aspect d'un prix dans le cadre de ce concours.

LES ENTREPRISES VAGABOND INC. se réservent le droit de modifier ou d'annuler, sans préavis, le concours ou les prix, sous réserve d'avoir obtenu toute approbation qui serait nécessaire de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Les participants acceptent de se conformer aux décisions des représentants de LES ENTREPRISES VAGABOND INC., lesquelles sont finales.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite de ce concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit résolu. Un différend quant à l'attribution du prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler. Le présent concours est sujet aux lois canadiennes et québécoises applicables.

L'emploi du masculin a été privilégié afin d'alléger le texte.

Ce concours et les prix ne sont pas commandités, endossés, administrés ni associés d'aucune façon avec Facebook.

© 2017 LES ENTREPRISES VAGABOND INC. STUDIO une division de LES ENTREPRISES VAGABOND INC.